

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie



AIGLES

En 100 Questions

100 Réponses

*Tout ce que l'utilisateur souhaite savoir sur AIGLES,
l'Application Informatique de Gestion Logique
des Effectifs et de la Solde.*



AIGLES

**Application
Informatique de
Gestion
Logique des
Effectifs et de la
Solde**

**La matérialisation
d'une vision !**

Sommaire

I.	PRESENTATION GENERALE ET OBJECTIFS	5
II.	FONCTIONNALITES DE L'APPLICATION	13
III.	ACCES ET UTILISATION DE L'APPLICATION	21
IV.	SECURITE ET CONFIDENTIALITE	29
V.	SUPPORT ET ASSISTANCE	35
VI.	GESTION DE LA CARRIERE ET DE LA PAIE	41
VII.	TRANSITION ET MIGRATION VERS AIGLES	47
VIII.	PERSPECTIVES DE L'APPLICATION	53
IX.	DEFIS ET SOLUTIONS	59
X.	CAS PRATIQUES ET UTILISATION QUOTIDIENNE	67



I. PRESENTATION GENERALE ET OBJECTIFS



AIGLES

APPLICATION INFORMATIQUE DE GESTION LOGIQUE DES EFFECTIFS ET DE LA SOLDE
PERSONNEL AND PAYROLL MANAGEMENT APPLICATION SOFTWARE

1- Qu'est-ce que l'application AIGLES ?

AIGLES, c'est l'application informatique de gestion logique des effectifs et de la solde. Solution intégrée de gestion des ressources humaines de l'État, propre à l'État du Cameroun, ce logiciel complet fusionne et remplace les anciens systèmes SIGIPES et ANTILOPE.

2- Pourquoi l'application a-t-elle été baptisée AIGLES ?

Le changement de nom, de Nouveau SIGIPES 2 à AIGLES, vise à symboliser l'évolution du système et ses nouvelles ambitions. Le nom AIGLES a été choisi pour plusieurs raisons :

- symbolique de la vigilance et de la rigueur : l'aigle est un symbole de force, de vigilance et de précision ; autant de qualités essentielles à une gestion rigoureuse des ressources humaines ;
- meilleure mémorisation et appropriation du système : le nom AIGLES est plus court, plus facile à mémoriser et à prononcer que « Nouveau SIGIPES 2 » ; ce qui devrait favoriser son appropriation par les utilisateurs ;
- nouvelle image pour la gestion des ressources humaines : le changement de nom marque une nouvelle ère pour la gestion des ressources humaines au Cameroun, avec un accent mis sur la rigueur, la transparence et l'efficacité.

3- Quel est l'objectif principal de AIGLES ?

L'application AIGLES vise à doter l'Administration Publique Camerounaise d'un nouveau système informatique combinant au sein d'une même application les aspects liés à la carrière et à la solde. De manière spécifique, elle permet de :

- fédérer les bases de données de gestion de la carrière et de la solde en une base de données unique pour la gestion de tous les agents publics ;
- permettre aux administrations en charge de la gestion de la carrière et de la solde de maîtriser les effectifs et la masse salariale ;
- rapprocher de l'administration les agents publics et les pensionnés à travers la mise à leur disposition de plateformes numériques innovantes permettant le suivi en ligne de leurs carrières et de leurs dossiers de pensions ;
- permettre un contrôle continu de présence et d'assiduité des agents publics au poste de travail ;
- moderniser la GRH à travers la dématérialisation des processus et l'itinérance du poste de travail ;

- rendre effective la production des actes de carrière et de solde en français et en anglais.

4- Qui a développé l'application AIGLES ?

AIGLES a été développée par la Société Informatique de Management et de Communication en abrégé SIMAC, dont le siège social est basé à Tunis; spécialiste des solutions informatiques.

5- Depuis quand l'application est-elle opérationnelle ?

L'application AIGLES a été mise en service le 1^{er} janvier 2025 au Cameroun.

6- Quelles sont les principales fonctionnalités de l'application ?

Le nouveau système offre un large éventail de fonctionnalités regroupées en quatorze (14) modules dont 12 sont entièrement implémentés et deux en cours. Ces modules couvrent l'ensemble du cycle de vie des agents publics. Voici un aperçu détaillé des principales fonctionnalités :

1. Gestion de l'organisation, des emplois et des compétences :
 - création et gestion des organigrammes des administrations ;
 - définition des emplois et des compétences requis pour chaque poste de travail;
 - gestion des profils et des compétences des agents publics.
2. Gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et compétences :
 - anticipation des besoins en ressources humaines, à court et long terme ;
 - planification des recrutements, des formations et des mutations ;
 - gestion des surplus et des déficits de compétences.
3. Gestion du recrutement :
 - publication des offres d'emploi en ligne ;
 - gestion des candidatures et des dossiers de recrutement ;
 - évaluation des candidats et sélection des meilleurs profils.
4. Gestion administrative du personnel et du suivi des dossiers des usagers
 - gestion des dossiers personnels des agents publics ;
 - gestion des congés et des absences.
5. Gestion de la carrière :
 - élaboration des actes de carrière (avancement d'échelon, de classe, intégration, contrat...)

6. Gestion de la discipline et des récompenses :

- application des sanctions disciplinaires ;
- octroi des récompenses et des primes ;
- gestion des dossiers disciplinaires.

7. Ordonnancement, traitement de la solde et des pensions

- calcul et paiement de la solde des agents publics ;
- gestion des pensions de retraite et des autres prestations sociales ;
- production des états de solde et des pensions.

8. Gestion des retraites et de la liquidation des droits :

- gestion des procédures de départ à la retraite ;
- traitement des demandes de retraite anticipée et actes de liquidation des droits.

9. Gestion des notifications :

- envoi de notifications aux agents publics par email, Whatsapp ou SMS ;
- suivi des notifications et des accusés de réception.

10. Gestion électronique du courrier et des archives :

- dématérialisation du courrier administratif ;
- traitement électronique des courriers entrants et sortants ;
- archivage électronique des documents ;
- numérisation et archivage des documents RH ;
- horodatage des documents pour garantir leur authenticité ;
- conservation des documents archivés dans un environnement sécurisé.

11. Gestion des interfaces :

- interconnexion avec les autres systèmes d'information gouvernementaux ;
- mise à disposition d'interfaces web pour les partenaires externes.

12. Gestion des tableaux de bord et des indicateurs de gestion prévisionnelle :

- production des tableaux de bords et d'indicateurs RH pertinents ;
- suivi des performances RH et identification des tendances ;
- aide à la décision stratégique en matière de gestion des ressources humaines.

13. Gestion de l'assiduité à l'aide de la biométrie :

- contrôle de la présence des agents publics par pointage biométrique ;
- calcul des heures de travail effectives ;

- lutte contre les agents fictifs, l'absentéisme et le présentéisme.

14. Gestion des évaluations et de la qualité de service : évaluer la qualité du service rendu aux usagers afin de susciter des réajustements internes à l'Administration.

7- Quels sont les principaux bénéficiaires de l'application AIGLES ?

La nouvelle application s'adresse à une variété d'intervenants impliqués dans la Gestion des Ressources Humaines (GRH) au Cameroun.

Voici les bénéficiaires principaux :

- les Administrations en charge de la gestion de la carrière et de la solde des personnels de l'Etat ;
- les agents publics (fonctionnaires, agents de l'Etat régis par le Code du travail, les personnels des Forces de Défense, de la Magistrature et de l'Administration Pénitentiaire, de la Police) ;
- les personnels à solde globale ;
- les pensionnés ;
- tout autre usager du service public se rapportant à la GRH.

8- Pourquoi le Gouvernement du Cameroun a-t-il instauré AIGLES ?

AIGLES a été instauré dans le cadre d'une démarche plus large visant à optimiser la gestion des ressources humaines au Cameroun.

Les aspirations du système AIGLES se manifestent par les éléments suivants :

- le renforcement de la transparence et de la responsabilité : le système AIGLES favorise une gestion plus claire et plus responsable des ressources humaines, grâce à une meilleure traçabilité des données et des processus ;
- la lutte contre les agents fictifs : AIGLES devrait faciliter l'identification et l'élimination des agents fictifs grâce à une gestion des données plus rigoureuse et à l'usage de la biométrie ;
- la traque des agents malhonnêtes : la biométrie va également contribuer à une meilleure identification des agents malhonnêtes et à la lutte contre la fraude et la corruption.

9- Quels sont les objectifs à long terme de AIGLES ?

Les objectifs à long terme de l'application AIGLES sont les suivants :

- augmenter la transparence et l'efficacité de la gestion gouvernementale : l'objectif de AIGLES est de favoriser la transparence dans la gestion des ressources humaines et de leur solde, en minimisant les

erreurs et les abus, tout en proposant des données précises et facilement accessibles pour tous les intervenants impliqués;

- moderniser l'Administration Publique : AIGLES s'efforce à rénover l'Administration Publique Camerounaise en mettant en place des technologies de pointe et des méthodes contemporaines, afin de simplifier les procédures et d'améliorer la gestion du personnel et des finances publiques;
- améliorer la capacité à prendre des décisions : AIGLES, par le biais de rapports minutieux et d'examens approfondis, offre aux responsables toutes les données indispensables pour prendre des décisions avisées en ce qui concerne la gestion du personnel et des salaires;
- contribuer à la planification des ressources humaines : AIGLES facilite une meilleure gestion et organisation des ressources humaines de l'État, en considérant les exigences futures et en prévoyant les transformations démographiques et économiques;
- l'application offre la possibilité de suivre minutieusement les trajectoires professionnelles des agents publics, garantissant une gestion juste et favorisant les avancements basés sur le mérite;
- améliorer la gestion des retraites et des pensions : AIGLES va rationaliser et automatiser les procédures liées à la gestion des retraites et des pensions, garantissant un traitement efficace et exact des dossiers de retraite.

10- Comment AIGLES s'intègre-t-elle avec les autres systèmes gouvernementaux existants ?

Le module de Gestion des interfaces permet à AIGLES de communiquer avec les autres systèmes d'information gouvernementaux.



AIGLES

APPLICATION INFORMATIQUE DE GESTION LOGIQUE DES EFFECTIFS ET DE LA SOLDE
PERSONNEL AND PAYROLL MANAGEMENT APPLICATION SOFTWARE

C' est 14 modules

- 1 Gestion de l'organisation, des emplois et des compétences
- 2 Gestion des recrutements
- 3 Gestion de la carrière
- 4 Ordonnancement, traitement de la solde et de la pension
- 5 Préparation des tableaux de bord et d'indicateurs de gestion prévisionnelle
- 6 Gestion administrative (dossier de l'agent public)
- 7 Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences (GPEEC)
- 8 Gestion des retraites et de la liquidation des droits
- 9 Gestion de la discipline et des récompenses
- 10 Gestion des notifications
- 11 Gestion des interfaces
- 12 Gestion des évaluations de la qualité de service
- 13 Gestion électronique du courrier et des archives
- 14 Biométrie (Contrôle des effectifs)

II. FONCTIONNALITES DE L'APPLICATION

Analogie des objectifs du traitement parallèle des dossiers des agents publics dans les systèmes SIGIPES-ANTILOPE et AIGLES

- vérification de la similitude et de la cohérence des résultats produits par le nouveau système ;
- test de la montée en charge du nouveau système dans son environnement d'exploitation ;
- possibilités pour les utilisateurs d'exploiter l'application dans leur environnement de travail habituel.



*Source : Rapport d'activités du CIM
Pilote du nouveau système 2023-2024*



11- De quelle manière l'application facilite-t-elle la Gestion des Ressources Humaines ?

L'application AIGLES facilite la Gestion des Ressources Humaines de différentes manières, notamment :

- la consolidation et la centralisation des informations : AIGLES regroupe l'ensemble des données concernant les agents publics, comme les informations personnelles, les postes qu'ils occupent, leurs promotions, leurs absences et leurs évaluations de performance. De plus, chaque administration n'a la possibilité d'accéder qu'aux données relatives à son propre personnel. Cela favorise une administration plus structurée et logique ;
- la traçabilité de carrière : AIGLES offre la possibilité de suivre l'évolution professionnelle des agents publics en temps réel. Les gestionnaires ont la possibilité de consulter les dossiers des collaborateurs, de surveiller les promotions et les progrès de carrière, ainsi que d'organiser des sessions de formation pour perfectionner leurs compétences ;
- l'administration des rémunérations et des primes : l'application simplifie l'administration des salaires, primes et indemnités pour les agents publics. Elle garantit un calcul automatique et exact des soldes, diminuant ainsi les erreurs et les délais de paiement ;
- l'évaluation des performances : AIGLES comprend des mécanismes d'évaluation de la performance qui autorisent les gestionnaires à surveiller et à juger les performances des agents publics. Cela permet de repérer les atouts et les secteurs nécessitant des améliorations, favorisant ainsi une prise de décisions avisée ;
- la gestion des présences et absences : l'outil facilite le suivi des absences et des présences des agents publics. Elle facilite la gestion des congés, des absences pour raison de santé et d'autres sortes de congés, garantissant ainsi une administration efficace du temps de travail ;
- l'organisation des ressources humaines : AIGLES assiste dans la planification des ressources humaines en adéquation avec les exigences de l'administration. Elle facilite l'anticipation des embauches, des avancements et des affectations, garantissant de cette manière une exploitation optimale des ressources existantes ;
- l'automatisation des processus : l'application facilite l'exécution de nombreux procédés administratifs, allégeant ainsi le fardeau des gestionnaires et des agents publics ;
- la transparence et conformité : AIGLES renforce la transparence et garantit le respect des réglementations en vigueur en centralisant et automatisant les données. Ceci contribue à diminuer les fraudes et les fautes, garantissant ainsi une gestion plus juste et fiable.

12- Quels sont les renseignements disponibles sur un agent public dans l'application AIGLES ?

Dans l'application AIGLES, on peut accéder à une variété d'informations relatives à un agent public disposées de la manière suivante :

- informations personnelles : nom, prénom, date de naissance, lieu de résidence, situation familiale et autres coordonnées ;
- détails professionnels : position actuelle, ministère ou département, unité de travail, catégorie, rang et échelon ;
- historique professionnel : élévations de poste, progrès de carrière, formations entreprises et autres moments significatifs du parcours ;
- données salariales : détail des salaires perçus, primes, indemnités, ainsi que d'autres bénéfices financiers ;
- présences et absences : historique des présences, des absences, des congés, des arrêts de travail pour maladie et d'autres formes d'absences ;
- évaluations de performance et de rendement : rapports d'évaluation, avis des superviseurs, et cotes de performance ;
- détails concernant les pensions : date de départ à la retraite envisagée, estimation du montant des pensions, et gestion des dossiers de retraite;
- informations sur la formation : cours suivis, diplômes obtenus et compétences développées tout au long de la carrière ;
- droits acquis : avantages et droits particuliers accumulés au cours de la carrière.

13- Comment AIGLES gère-t-elle les données salariales des agents publics ?

L'application AIGLES assure une gestion précise et efficace des données salariales des agents publics à travers les fonctionnalités suivantes :

- centralisation des données : toutes les informations salariales des agents sont centralisées pour une gestion cohérente et structurée ;
- calcul automatisé des salaires : AIGLES calcule automatiquement les salaires en tenant compte des paramètres tels que le grade, l'échelon, les primes, et les retenues, garantissant des paiements précis ;
- gestion des primes et indemnités : l'application gère et ajoute automatiquement les primes et indemnités aux salaires mensuels selon les critères définis ;
- suivi des paiements : l'application AIGLES enregistre chaque paiement et permet de générer des historiques de paie pour résoudre rapidement les anomalies ;

- mises à jour en temps réel : toute modification des données salariales est mise à jour en temps réel, assurant des informations toujours actuelles ;
- génération de bulletins de paie : l'application génère des bulletins de paie détaillés incluant toutes les informations pertinentes ;
- transparence et accès sécurisé : les agents publics peuvent accéder à leurs données salariales via un portail sécurisé pour consulter leurs bulletins de paie et vérifier les montants perçus ;
- rapports et analyses : l'application AIGLES génère des rapports et analyses pour aider à la prise de décisions et à la planification des budgets salariaux.

14- L'application permet-elle de suivre les carrières des agents publics ?

Le progiciel AIGLES permet de suivre les carrières des agents publics de manière détaillée et efficace à travers :

- l'historique de carrière : l'application enregistre les postes, promotions, avancements d'échelons et affectations de chaque agent public ;
- les évaluations de performance : AIGLES inclut des outils pour évaluer les performances, identifier les points forts et les besoins d'amélioration ;
- le suivi des formations : les formations et certifications des agents publics sont enregistrées, permettant un suivi des compétences acquises ;
- la gestion des absences et congés : l'application suit les absences, congés, et arrêts maladie, assurant une gestion complète du temps de travail ;
- l'accès en temps réel : les agents peuvent consulter leurs informations de carrière en temps réel via un portail sécurisé ;
- les rapports et analyses : AIGLES génère des rapports sur les parcours professionnels, aidant à la prise de décisions éclairée en gestion des ressources humaines.

15- Quelles mesures de sécurité ont été mises en place pour protéger les données ?

Pour protéger les données des agents publics dans AIGLES, des mesures de sécurité strictes sont mises en place, à savoir :

- le chiffrement des données : les données sont chiffrées pour prévenir tout accès non autorisé ;
- l'accès sécurisé : accès via des portails sécurisés nécessitant une authentification stricte ;
- les contrôles d'accès : seuls les utilisateurs autorisés peuvent accéder aux informations pertinentes ;

- la surveillance continue : surveillance régulière pour détecter et prévenir les menaces de sécurité ;
- les mises à jour et audits : des mises à jour fréquentes et audits de sécurité sont effectués pour garantir la protection continue des données.

16- Est-il envisageable de créer des rapports sur mesure avec AIGLES ?

Comme AIGLES appartient au Gouvernement camerounais, tous les états produits sont uniques et conformes aux normes nationales.

17- Comment l'application AIGLES aide-t-elle à améliorer la transparence dans la gestion publique ?

L'application AIGLES améliore la transparence dans la gestion de la ressource publique en centralisant et automatisant les processus de traitement des dossiers et de la paie, rendant les informations accessibles et traçables, réduisant les erreurs, les fraudes, le contact usager-gestionnaire et facilitant des audits précis et réguliers.

18- Quelles sont les diverses langues prises en compte par l'application ?

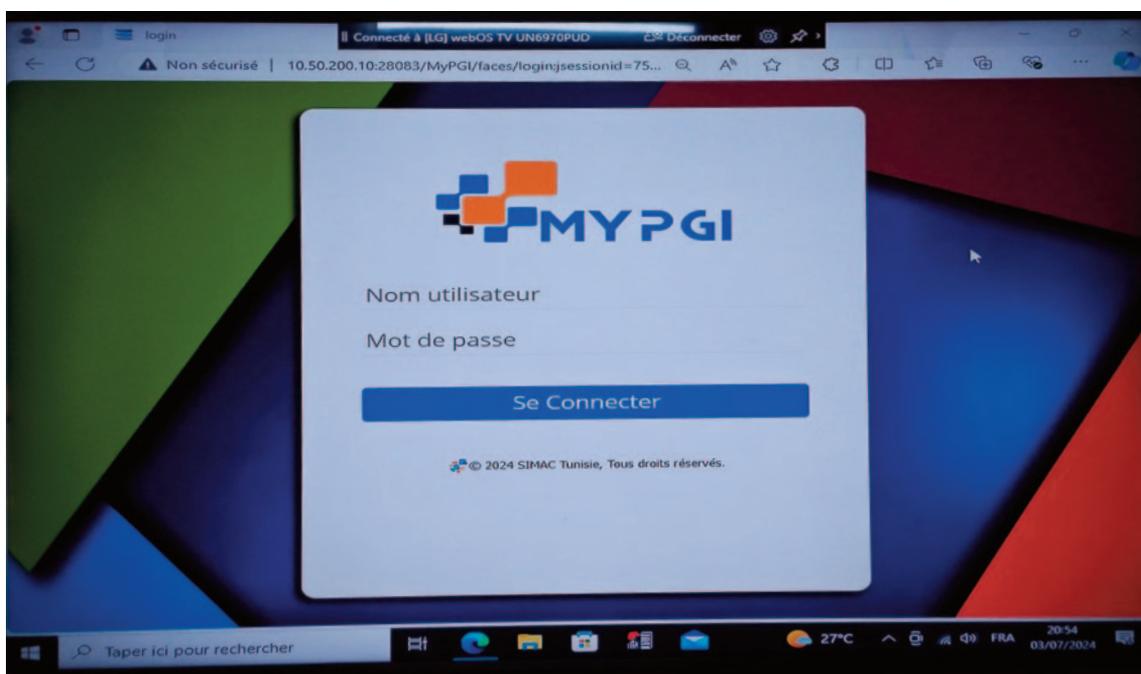
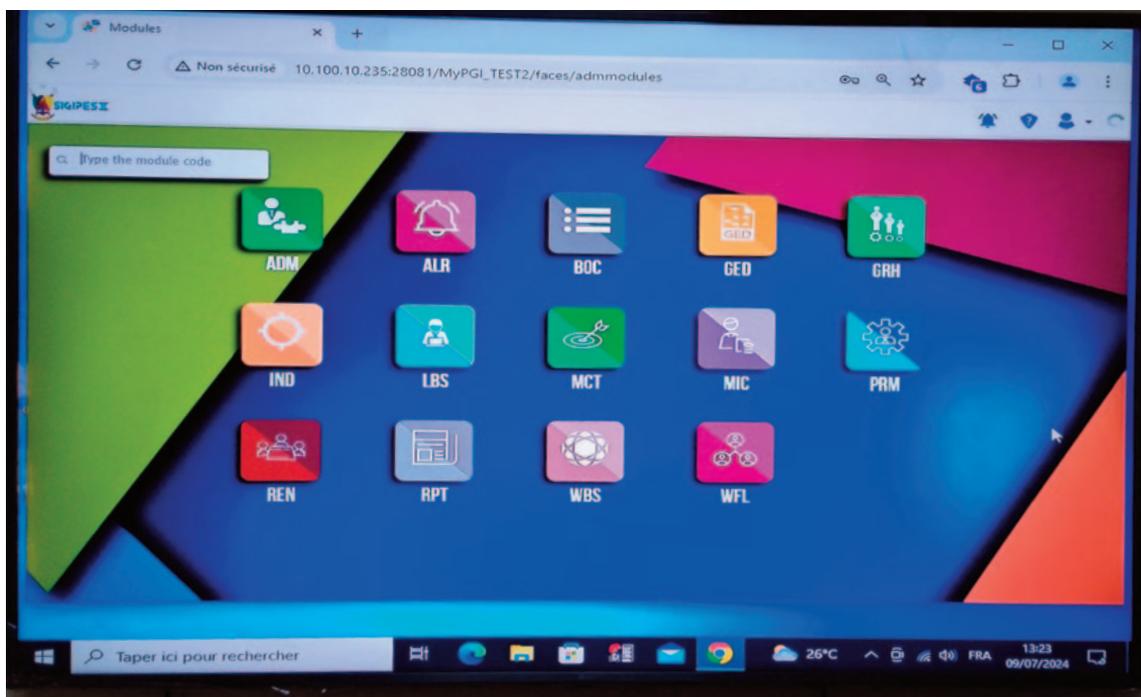
L'application AIGLES supporte le français et l'anglais, permettant aux utilisateurs de sélectionner leur langue préférée pour explorer l'application et exploiter ses fonctionnalités de manière efficace.

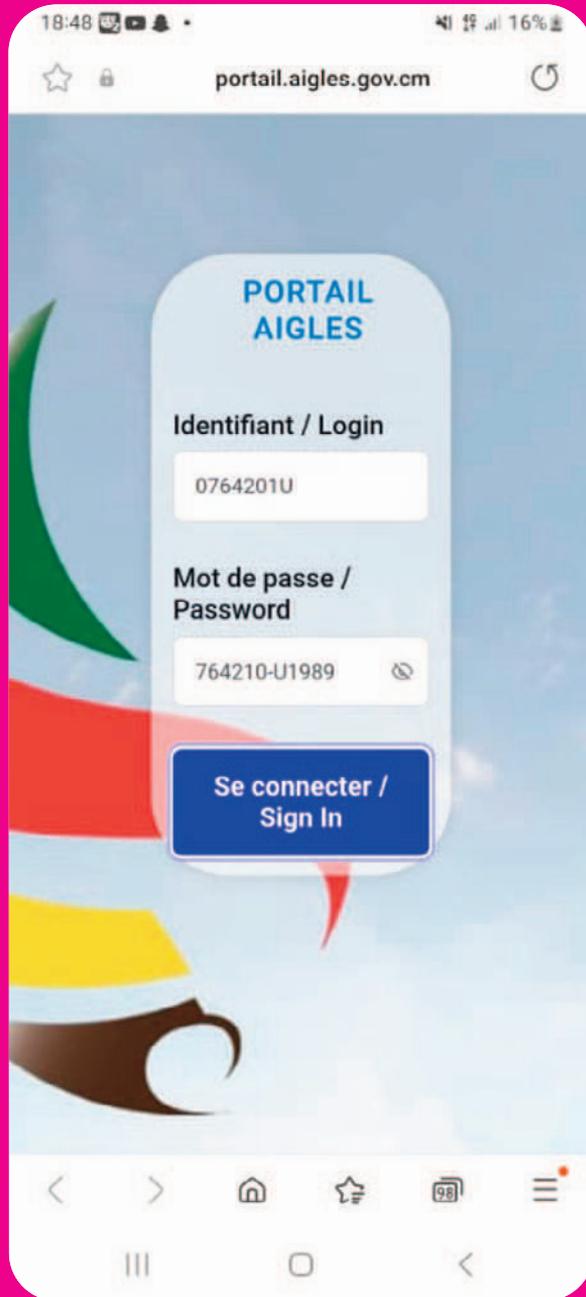
19- Est-il possible de recevoir des notifications via l'application ?

Il est possible de recevoir des notifications via l'application AIGLES. Les utilisateurs peuvent être informés en temps réel des mises à jour importantes, des rappels, et des alertes concernant leurs carrières, leurs salaires, et d'autres informations pertinentes.

20- L'application est-elle accessible sur mobile ?

Le portail web qui est la partie de AIGLES ouverte à tous les agents publics est accessible sur mobile. Les agents publics peuvent ainsi créer leurs comptes où ils pourront suivre leurs carrières, consulter leurs soldes et télécharger leurs bulletins de solde.





Identifiant / Login

Identifiant / Login

Entrez votre matricule selon le nouveau format:
→ Si votre ancien matricule avait le format 000000-X, il devient 000000X sans le tiret.
→ Si votre ancien matricule avait le format X-000000, il devient 1000000X sans le tiret.

Mot de passe / Password

Mot de passe / Password

Entrez votre ancien matricule avec votre année de naissance. Exemple si vous êtes né le 15/08/1980 et votre ancien matricule est:
→ 000000-X alors votre mot de passe est 000000-X1980
→ X-000000 alors votre mot de passe est X-0000001980

Se connecter / Sign In

III. ACCES ET UTILISATION DE L'APPLICATION

BUZZ DU JOUR -... Journée 23 Janvier ...

REPUBLIQUE DU CAMEROUN



REPUBLIC OF CAMEROON

PAY SLIP		JANUARY 2025				
Ministry of Communication						
PAYMENT METHOD		PO17212933682K		SERVICE NBR : 0562431V		
BIRTH DATE				RESIDENCE		
Position		Unit Head		Yaoundé VI		
In active service				UNDER POSITION		
				Normal activity		
GRADE		CLASS	LEVEL	INDEX	HOUSING	CHILDRE
Ingénieur Principal des travaux des		H	00	1140	Unhoused	2
REMUNERATION ELEMENTS				AMOUNT		
CODE	DESIGNATION		GAINS	DEDUCTIONS		
1101	Solde indiciaire		3,2			
2001	Complément Forfaitaire					
3001	Indemnité de Logement					
5001	Indemnité de Subsistance					
5007	Prime de Jeune					
5501	Indemnité de					
5601						
5602						
5999	Divers					
9000	IBPP					
9010	Taxes communales			1.		
9020	Cotisations additionnelles			2.		
9030	Crédit Foncier			11		
9040	Redevance Audiovisuelle (CRTV)					
9101	Cotisation pension retraite			2		
TOTAL			460367			
NET TO PAY			THREE HUNDRED EIGHTY EIGHT THOUSAND SIX HUNDRED NINETY FOUR		388695	

NOTIFICATION :

AIGLES

AIGLES, édité en : 23/01/2025 17:23:18



21- Comment peut-on accéder à l'application AIGLES ?

AIGLES est une application web. Pour avoir accès au progiciel, on utilise un navigateur internet (comme Google Chrome, Mozilla Firefox, Microsoft Edge, ou Safari) et l'adresse web suivante : production.aigles.gov.cm. Pour le portail, on utilise l'adresse suivante : portail.aigles.gov.cm

22- Quels sont les prérequis techniques pour utiliser AIGLES ?

Pour utiliser le progiciel, rassurez-vous de :

1. Pour les gestionnaires des ressources humaines :

- d'avoir un ordinateur de bureau ou un ordinateur portable ayant un navigateur web à jour, tel que Google Chrome, Mozilla Firefox, Microsoft Edge ou Safari ;
- d'être connecté au réseau d'interconnexion des administrations.
- d'avoir un compte ;
- s'assurer de ce que votre appareil dispose des dernières mises à jour logicielles et de sécurité ;
- vérifier que votre appareil répond aux exigences minimales de l'application AIGLES (système d'exploitation, mémoire, etc.).

2. Pour le reste des agents publics par le portail :

- un ordinateur de bureau, un ordinateur portable, une tablette ou un smartphone compatible ayant un navigateur web à jour, tel que Google Chrome, Mozilla Firefox, Microsoft Edge ou Safari ;
- une connexion Internet stable et rapide pour accéder à l'application et utiliser ses fonctionnalités en ligne ;
- un nom d'utilisateur et un mot de passe pour se connecter de manière sécurisée à l'application ;
- s'assurer que votre appareil dispose des dernières mises à jour logicielles et de sécurité ;
- vérifier que votre appareil répond aux exigences minimales de l'application AIGLES (système d'exploitation, mémoire, etc.).

23- Comment s'authentifier pour accéder à l'application ?

Suivez les étapes suivantes pour s'authentifier à l'application AIGLES :

1. Sur le portail web :

- ouvrez votre navigateur web et rendez-vous sur le portail AIGLES.
- entrez votre Identifiant (Matricule au nouveau format) ;
- entrez votre mot de passe (votre matricule à l'ancien format avec le tiret concaténer à votre année de naissance) ;

- cliquez sur se connecter ;
- suivre les étapes de création du nouveau mot de passe et de contrôles sur le nom, prénom, date d'entrée, date de naissance, numéro de téléphone et email, sans ajouts d'espaces ;
- cliquez sur sauvegarder ;
- le système vous ramène à l'invite de connexion où vous entrez votre Identifiant (Matricule au nouveau format.) et le nouveau mot de passe que vous avez créé ;
- Cliquez sur le bouton «Se connecter» pour accéder à votre compte de manière sécurisée.

2. Sur AIGLES pour les gestionnaires de ressource humaines :

Le compte doit préalablement être activé et un profil y affecté. Par la suite suivre les étapes suivantes :

- ouvrez votre navigateur web et rendez-vous sur le portail AIGLES ;
- entrez votre Identifiant (Matricule au nouveau format.) ;
- entrez votre mot de passe (votre matricule à l'ancien format sans le tiret concaténer à votre année de naissance) ;
- cliquez sur se connecter ;
- suivre les étapes de création du nouveau mot de passe ;
- cliquez sur OK ;
- le système vous ramène à l'invite de connexion où vous entrez votre Identifiant (Matricule au nouveau format.) et le mot de passe que vous avez créé ;
- cliquez sur le bouton «Se connecter» pour accéder à votre compte de manière sécurisée.

24- Que faire si vous perdez votre mot de passe ?

Si vous avez perdu votre mot de passe :

1. Sur le Portail web :

- cliquez sur l'option « Mot de passe oublié » sur la page de connexion ;
- Suivez les étapes indiquées pour réinitialiser votre mot de passe.

2. Sur AIGLES pour les étapes destinées aux responsables des ressources humaines : Contactez l'administrateur du site afin de procéder à la réinitialisation de votre mot de passe.

25- Est-ce que les utilisateurs peuvent accéder à AIGLES à distance ?

Le portail web est accessible sur internet peu importe le réseau utilisé et l'accès au progiciel AIGLES, requiert une connexion au réseau d'interconnexion des Administrations.

26- Les agents publics peuvent-ils mettre à jour leurs propres informations ?

Non, la mise à jour des informations des agents publics se fait par l'administration utilisatrice dudit agent à travers une demande de ce dernier.

27- Comment les autres administrations peuvent-elles s'approprier AIGLES ?

Pour faciliter l'appropriation de AIGLES aux autres administrations :

- des sessions de formation pour les responsables et utilisateurs de l'application sont organisées régulièrement ;
- les manuels et guides d'utilisation détaillés ont été remis aux Secrétaires Généraux et aux responsables en charge de la gestion des ressources humaines dans les administrations ;
- une équipe mobile chargée du suivi-accompagnement des administrations a été mise en place pour assister de manière continue ces dernières ;
- une communication claire et régulière sur les avantages et les fonctionnalités de l'application est encouragée.

28- Quelles mesures ont été prises pour assurer une utilisation fluide de l'application ?

Pour garantir une utilisation sans accrocs de l'application, les mesures suivantes ont été mises en place :

- optimisation des performances techniques afin d'assurer un accès rapide et constant ;
- création d'une interface utilisateur ergonomique pour faciliter la navigation ;
- assistance technique accessible pour accompagner les utilisateurs en cas de difficultés ;
- actualisation fréquente de l'application pour rectifier les erreurs et perfectionner les fonctionnalités.

29- Comment garantir que les données saisies sont correctes ?

Afin d'assurer la précision des informations entrées :

- l'entrée manuelle des données est restreinte, lors de la gestion des dossiers le système détermine automatiquement la situation actuelle à partir de l'ancienne ;
- l'emploi de vérification lors de l'entrée des données est effective ;
- la confirmation et la validation des renseignements se font par des superviseurs avant l'approbation finale ;
- les utilisateurs ont été formés sur l'importance de la rigueur dans la saisie des données et les meilleures pratiques en la matière.

30- Est-il possible de restaurer des informations effacées par inadvertance ?

Oui, on peut récupérer des données qui ont été effacées par inadvertance dans AIGLES. En cas de suppression accidentelle, des sauvegardes et des backups effectués régulièrement permettent de récupérer les données.





IV. SECURITEET CONFIDENTIALITE



31- Quels sont les principaux enjeux de sécurité pour AIGLES ?

AIGLES se préoccupe principalement de la sécurité en protégeant les données sensibles des agents publics, en empêchant les accès non autorisés, en assurant la confidentialité des informations et en se prémunissant contre les cyberattaques.

32- Les données de l'application sont-elles cryptées ?

Effectivement, l'application AIGLES chiffre ses données pour assurer la confidentialité et prévenir toute tentative d'accès non autorisé.

33- Comment AIGLES se défend-elle contre les accès non autorisés ?

AIGLES emploie des dispositifs de sécurité comme l'authentification rigoureuse, les contrôles d'accès fondés sur les rôles, et le cryptage des données afin de se prémunir contre les accès illicites.

34- Quels sont les protocoles de confidentialité en vigueur sur AIGLES ?

AIGLES se conforme à des politiques rigoureuses de confidentialité qui portent sur la protection des données personnelles, la restriction d'accès aux informations confidentielles, et l'ouverture concernant l'usage des données.

35- Qui possède l'autorisation d'accéder aux informations des agents publics dans l'application ?

Dans AIGLES, l'accès aux données des agents publics est réservé exclusivement aux utilisateurs ayant été autorisés. Il s'agit par exemple des administrateurs de l'application et les responsables des ressources humaines.

36- Quelle est la procédure pour signaler une faille de sécurité par les utilisateurs ?

Les utilisateurs ont la possibilité de rapporter une vulnérabilité en joignant l'administrateur du site par le biais des moyens de communication spécifiques, comme le Bugtracking qui est utilisé pour la compilation des divers bugs.

37- Quels types de données sont collectées par l'application AIGLES ?

AIGLES collecte des données telles que les informations personnelles des agents publics, les données salariales, les historiques de carrière, les évaluations de performance, les données de formation, et les informations de présence et d'absence.

38-Est-il prudent de confier son compte AIGLES à un tiers ?

Non, il n'est pas sage de laisser quelqu'un d'autre gérer votre compte AIGLES. Il est impératif pour chaque utilisateur de sauvegarder ses identifiants de connexion et d'éviter toute divulgation afin d'assurer la protection de ses informations.

39-Les audits de sécurité sont-ils régulièrement réalisés pour AIGLES ?

Oui, l'ANTIC effectue régulièrement des audits de sécurité pour assurer le respect des normes de sécurité et identifier toute éventuelle vulnérabilité à corriger.

40-Quelles sont les mesures que les utilisateurs peuvent prendre pour sécuriser leurs informations personnelles ?

Les utilisateurs ont la possibilité de sécuriser leurs données personnelles en optant pour des mots de passe solides et uniques, en évitant de divulguer leurs identifiants de connexion et en rapportant toute activité suspecte.





V. SUPPORT ET ASSISTANCE



41- Y a-t-il un service d'assistance technique pour AIGLES ?

Oui, un service d'assistance technique est disponible pour les utilisateurs d'AIGLES.

42- Comment contacter le service d'assistance technique en cas de problème ?

Vous pouvez contacter le service d'assistance technique via un numéro vert 1522 (gratuit), par WhatsApp au +237 622 001 616, ou par e-mail à l'adresse appli@aigles.gov.cm.

43- Quels types de problèmes peuvent être résolus par ce service ?

Le service d'assistance technique peut résoudre une variété de problèmes, notamment les problèmes de connexion, les bugs, les erreurs de saisie de données, les questions sur les fonctionnalités et apporter une assistance à la navigation dans l'application.

44- Comment signaler un bug dans l'application ?

Pour signaler un bug au niveau du portail web, vous pouvez contacter le service d'assistance technique via les canaux de communication disponibles (téléphone WhatsApp, e-mail, numéro vert) et fournir des détails sur le problème rencontré.

45- Est-ce que des formations sont disponibles pour les utilisateurs ?

Oui, des formations sont disponibles pour les utilisateurs de AIGLES afin de les aider à se familiariser avec l'application et à utiliser ses fonctionnalités de manière optimale.

46- Où les trouver donc ?

Elle sont dispensées par l'équipe mobile dans les administrations.

47- Y a-t-il une communauté d'utilisateurs pour partager des conseils et des astuces ?

Il n'existe pas une véritable communauté d'utilisateurs de AIGLES. Mais, de plus en plus, des conseils et des astuces d'utilisation de la plateforme sont partagés entre collègues.

48- Comment les utilisateurs peuvent-ils donner leur avis sur l'application ?

Il existe une cellule de veille au sein de l'équipe mobile, dont la mission est de collecter tous les retours d'expérience des utilisateurs. Elle est saisie via un numéro vert 1522 (gratuit), par WhatsApp au +237 622 001 616, ou par e-mail à l'adresse appli@aigles.gov.cm.

49-Des mises à jour périodiques pour AIGLES sont-elles planifiées ?

Effectivement, AIGLES est sujet à des mises à jour périodiques dans le but d'enrichir ses fonctionnalités et de résoudre les erreurs. Les utilisateurs seront opportunément renseignés, éclairés et instruits sur les récentes améliorations du logiciel.

50-Comment recevoir de l'assistance si l'on se retrouve coincé lors de l'utilisation de l'application ?

Si vous rencontrez des problèmes lors de l'utilisation de l'application, n'hésitez pas à joindre le support technique au numéro vert 1522 (sans frais), disponible du lundi au vendredi de 07h30 à 17h, ou par WhatsApp au +237 622 001 616, accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Vous pouvez également les contacter par courriel à l'adresse appli@aigles.gov.cm.





VI. GESTION DE LA CARRIERE ET DE LA PAIE



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
 PAIX - TRAVAIL - PATRIE
 MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET
 DE LA RÉFORME ADMINISTRATIVE
 SECRETARIAT GÉNÉRAL
 DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIÈRES
 SOUS DIRECTION DES PERSONNELS
 FONCTIONNAIRES DES SERVICES ÉDUCATIFS
 SERVICE DES AUTRES PERSONNELS
 ENSEIGNANTS

REPUBLIC OF CAMEROON
 Peace - Work - Fatherland
 MINISTRY OF THE PUBLIC SERVICE AND
 ADMINISTRATIVE REFORM
 GENERAL SECRETARIAT
 DEPARTMENT OF CAREER MANAGEMENT
 SUB-DEPARTMENT OF ESTABLISHED EDUCATION
 SERVICES PERSONNEL
 OTHER TEACHING PERSONNEL SERVICE

ARRETE N° 008720 /MINFOPRA/SGDGC/SDPFS/SAPE/BI

Portant intégration de Monsieur DOMGA Flaurant dans le cadre des Maîtres d'Education Physique.

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE,

Vu la Constitution ;
 Vu le décret n° 75/789 du 18 décembre 1975 portant statut particulier des corps des fonctionnaires de la Jeunesse et des Sports ;
 Vu le décret n° 75/791 du 18 décembre 1975 fixant l'échelonnement indiciaire des différents cadres des fonctionnaires ;
 Vu le décret n° 94/199 du 07 octobre 1994 portant statut général de la Fonction Publique de l'Etat, modifié et complété par le décret n° 2000/287 du 12 octobre 2000 ;
 Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
 Vu le décret n° 2012/537 du 19 novembre 2012 portant organisation du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ;
 Vu le décret n° 2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement,

ARRETE :

Article 1^{er} : Monsieur DOMGA Flaurant, né vers 1978 à Goundaye, titulaire du Diplôme de Maître Principal d'Education Physique et Sportive délivré par le Centre National de la Jeunesse et des Sports de Garoua est, à compter du 04 août 2008, date de prise de service, intégré dans le cadre des Maîtres d'Education Physique, au grade de Maître Principal d'Education Physique et Sportive (MPEPS) de 2ème classe 1er échelon (indice 335), catégorie "B" deuxième grade de la Fonction Publique.

Article 2 : La dépense résultant des présentes dispositions est imputée sur le budget de l'Etat (Exercice 2023) Imputation budgétaire 16 340 0102661 10.

Article 3 : Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera./-

AMPLIATIONS
 - MINFOPRA/DGC
 - MINFI/BUDGET/TRESOR
 - MINJEC/DAG
 - INTERESSE/DOSSIER
 - CHRONO/ARCHIVES

Yaoundé, le 07 décembre 2023

Le Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative

Joseph LE

(4)

51- Comment l'application gère-t-elle la carrière ?

L'application AIGLES offre la possibilité de suivre et de gérer tout le parcours professionnel des agents publics, depuis leur recrutement jusqu'à leur retraite, en se basant sur les performances et les critères de promotion établis par l'État camerounais. Les fonctionnaires ont la possibilité de consulter leur parcours professionnel et leur rémunération à travers le portail en ligne, tout en surveillant leurs avancements.

52- En quoi l'application facilite-t-elle la gestion des retraites ?

L'application AIGLES facilite la gestion des retraites de manière efficace et simplifiée en prenant en compte tous les éléments du parcours professionnel de l'agent public, y compris le passage à la retraite. Elle offre la possibilité de surveiller le progrès des dossiers de retraite et d'automatiser les calculs relatifs à la pension.

53- Comment rectifier les inexactitudes dans les données professionnelles ?

Les utilisateurs ont la possibilité de rectifier les erreurs dans leurs données professionnelles en se rendant sur la section consacrée aux informations personnelles et professionnelles de l'application via le portail web; avec les pièces justificatives. Ils ont la possibilité de proposer des requêtes pour des modifications ou des rectifications qui seront par la suite contrôlées et validées par l'autorité compétente.

54- L'application offre-t-elle la possibilité de suivre les primes et les allocations ?

Effectivement, l'application AIGLES facilite le suivi des allocations, tandis que les primes sont attribuées de manière automatique en tenant compte du poste occupé, de l'activité exercée et du corps concerné. Depuis le portail web, les utilisateurs ont la possibilité de visualiser l'historique de leurs primes et allocations.

55- Est-ce que les rappels prévus seront réglés par le biais de AIGLES ? Si oui Comment ?

Oui, les paiements prévus seront effectués par l'application AIGLES conformément à un calendrier de régularisation établi par MINFI. Les notifications sont calculées et intégrées automatiquement dans le processus de rémunération. Les utilisateurs reçoivent des alertes au sujet des paiements de rappels, et les sommes correspondantes sont intégrées dans leurs fiches de paie.

56- Comment AIGLES facilite-t-elle la gestion des absences et présences ?

Le logiciel AIGLES facilite la gestion des absences et présences des fonctionnaires en utilisant un module biométrique et fournit des outils de suivi et d'alerte. Quand le système sera opérationnel, les dispositifs biométriques noteront les absences et les présences, tandis que des alertes seront envoyées aux superviseurs

en cas de non-conformité. Les agents ont aussi la possibilité de vérifier leurs états de présence et de présenter des requêtes d'absence par le biais du portail en ligne.

57-Est-il envisageable de consulter son bulletin de salaire à travers l'application ?

Effectivement, on peut consulter son bulletin de salaire par le biais de l'application AIGLES et du Portail web, ainsi que procéder à son impression. Les utilisateurs ont la possibilité d'accéder à leurs fiches de paie numériques, d'examiner les informations relatives aux paiements.

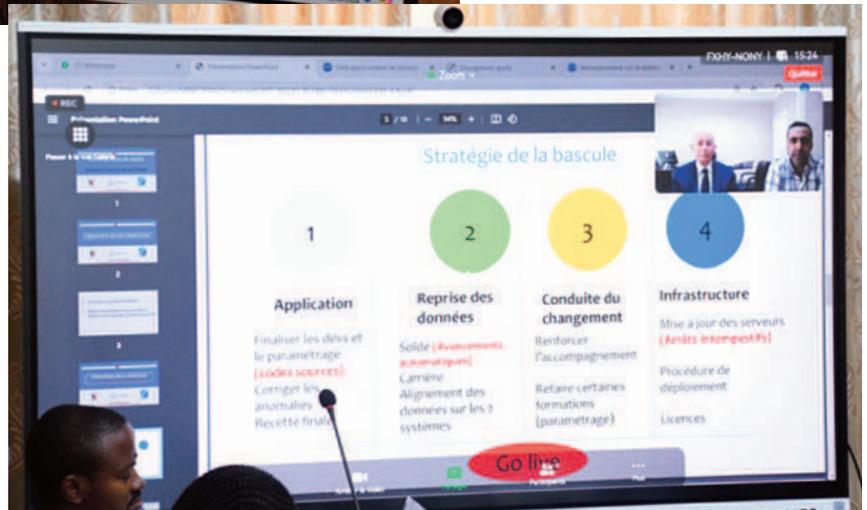
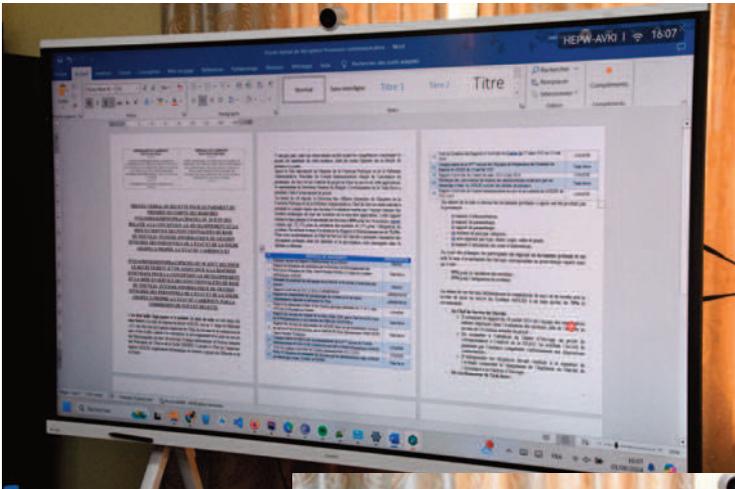
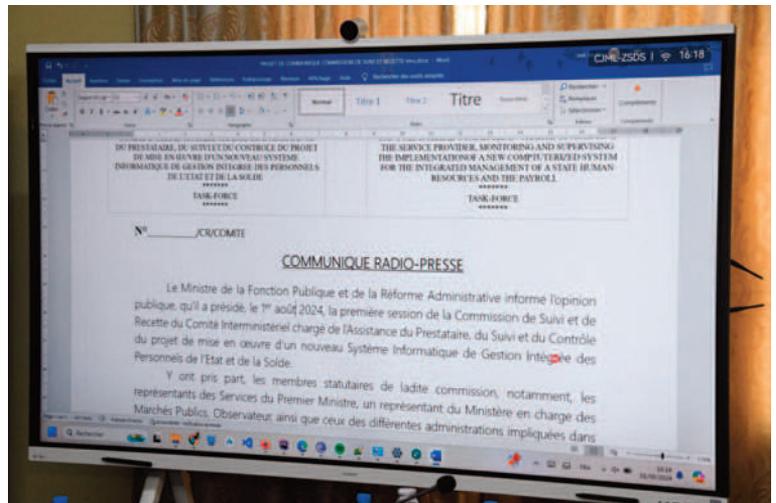
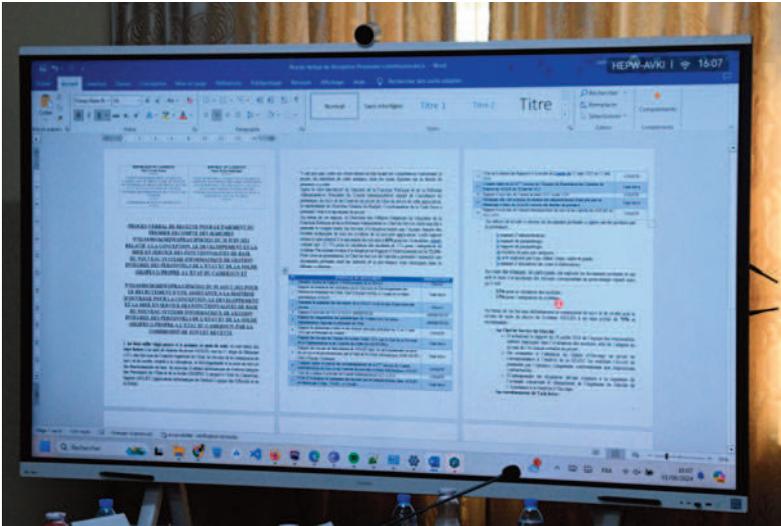
58-Comment l'application aide-t-elle à optimiser la gestion des ressources humaines ?

L'application AIGLES facilite la gestion des ressources humaines en automatisant de nombreuses procédures administratives, en offrant des instruments de suivi instantané, en englobant tous les éléments liés à la gestion des carrières et des salaires, et en favorisant la transparence ainsi que l'échange entre les agents et l'administration. Elle offre aussi la possibilité de regrouper les données, ce qui rend l'accès à l'information et le processus décisionnel plus aisés.





**VII. TRANSITION ET
MIGRATION VERS
AIGLES**



59- D'où proviennent les données utilisées par AIGLES ?

AIGLES s'appuie principalement sur les sources de données suivantes : SIGIPES pour les informations relatives aux carrières, ANTILOPE pour les données sur les soldes et la Cartographie des postes de travail pour déterminer les postes d'affectation des agents publics.

60- Comment s'est réalisée la transition des données vers AIGLES ?

Le transfert des données vers AIGLES s'est effectué en plusieurs phases. Elle a débuté par une étape de préparation durant laquelle les données ont été épurées et contrôlées afin d'assurer leur intégrité. Par la suite, les données ont été transférées des systèmes précédents vers AIGLES à l'aide d'instruments de migration de données. Des vérifications minutieuses ont été menées à chaque phase pour garantir une migration précise des données sans aucune déperdition d'informations.

61- Quels ont été les principaux obstacles rencontrés lors de la migration ?

Parmi les défis majeurs de la migration figuraient la gestion de la qualité des données, l'harmonisation des formats de données entre les systèmes anciens et AIGLES, ainsi que la réduction au minimum des perturbations pour les utilisateurs. En outre, garantir la protection des données lors du transfert et instruire les utilisateurs sur la nouvelle interface ont également constitué des enjeux significatifs.

62- Pourquoi y a-t-il eu une modification du format des matricules ?

Nombreux sont les facteurs qui ont contribué à la modification du format du numéro d'identification, à savoir :

- la standardisation et l'uniformisation : le format révisé facilite la normalisation des codes d'identification, rendant les systèmes plus homogènes et uniformes. Ceci favorise la gestion des données tout en renforçant l'intégrité des systèmes de suivi ;
- la protection et la confidentialité : le format amélioré pourrait incorporer des aspects de sécurité additionnels, rendant les matricules plus ardues à contrefaire et préservant ainsi davantage les données personnelles des utilisateurs ;
- l'adaptabilité aux systèmes récents : les systèmes contemporains de gestion du personnel et de la paie requièrent fréquemment des formats de données particuliers. L'adaptation du format de numéro d'identification favorise une meilleure adéquation avec ces nouveaux systèmes ;
- la simplification des mises à jour : avec un format plus structuré et standardisé, il est plus facile d'intégrer les matricules dans divers systèmes et bases de données, réduisant ainsi les erreurs et facilitant les mises à jour futures ;
- la réponse aux évolutions réglementaires : parfois, les changements de format peuvent être motivés par des exigences réglementaires ou légales,

nécessitant la mise à jour des systèmes de gestion pour se conformer aux nouvelles règles.

63- Quel est le nouveau format des matricules ?

Le nouveau format des matricules est constitué de huit caractères : les sept premiers caractères en chiffre et le dernier caractère en lettre.

64- Que sont devenus les anciens matricules ?

Les anciens matricules ont été transformés et uniformisés comme suit:

- les matricules qui commençaient par des lettres : remplacer la lettre par 1 et placer ladite lettre à la fin (ancien matricule : S-XXXXXX = nouveau format : 1XXXXXS) ;
- les matricules qui se terminent par des lettres : ajouter le chiffre 0 au début et le reste sans changement (ancien matricule : XXXXX-S = nouveau format : 0XXXXXS) ;
- les matricules qui commencent par le chiffre 8 (pension de réversion) : ajouter le chiffre 8 au début et le reste sans changement (ancien matricule : 8XXXX-S = nouveau format : 88XXXXXS).

65- Comment les utilisateurs ont-ils été formés à la nouvelle application ?

Une série de sessions de formation et d'ateliers pratiques ont été organisés pour former les utilisateurs à la nouvelle application AIGLES. Des manuels d'utilisation complets et des tutoriels vidéos ont aussi été proposés pour accompagner les utilisateurs dans la découverte des fonctionnalités de l'application. Un service d'assistance technique constant a été instauré pour répondre aux interrogations et régler les éventuels soucis.

66- Quelles ont été les réactions des utilisateurs suite à la migration ?

Les réactions des utilisateurs suite à la migration ont dans l'ensemble été positives. L'application AIGLES a été saluée par les utilisateurs pour son interface conviviale et ses fonctionnalités optimisées. Cependant, quelques-uns ont manifesté des inquiétudes au sujet de la courbe d'apprentissage initiale et ont réclamé des formations supplémentaires pour mieux gérer l'application.

67- Quelles leçons ont été tirées de l'implémentation de AIGLES ?

L'implémentation de AIGLES a conduit à diverses leçons, y compris l'importance de la préparation et de la validation des données avant le transfert, la nécessité d'une formation appropriée pour les utilisateurs, ainsi que l'importance d'une assistance technique réactive durant et après le changement. Par ailleurs, un dialogue clair et constant avec les utilisateurs s'est révélé indispensable pour garantir une transition sans heurts.

68- Comment AIGLES gère-t-elle les données des années antérieures ?

AIGLES intègre les données passées, qui peuvent être consultées à travers l'interface utilisateur. Elles ont été purgées, contrôlées et organisées afin d'assurer leur intégrité, leur cohérence et leur pertinence.

69- Comment vérifier que toutes les données transférées sont exactes ?

Pour confirmer l'exactitude de toutes les informations migrées, des contrôles ont été menés et des inspections détaillées à chaque phase de la migration. Des outils de vérification de données ont été mis en place pour comparer les informations avant et après le transfert. En outre, grâce à la plateforme web, les utilisateurs poursuivent la validation de leurs données et signalent toute anomalie détectée pour rectification d'éventuelles incohérences.

70- Y a-t-il eu des troubles durant la période de transition ?

Pendant la transition, on a noté quelques désagréments mineurs, tels que des phases de ralentissement ou des coupures temporaires de services. Cependant, des actions préventives ont été mises en œuvre pour réduire ces perturbations, et des stratégies de contingence ont été établies afin de garantir la pérennité des services indispensables.

71- Quels ont été les bénéfices majeurs de la transition vers AIGLES ?

Parmi les bénéfices majeurs de la transition vers AIGLES nous pouvons compter :

- une base de données intégrées (carrière solde) ;
- l'arrimage du nouveau logiciel de GRH aux standards ;
- la mise en cohérence des données de la solde et de la carrière des agents publics ;
- l'accès en temps réel et en ligne, aux données personnelles (bulletin de solde etc) ;
- les avancements automatiques ;
- les notifications par SMS, Whatsapp et mail ;
- l'arrêt de l'accumulation des dettes salariales dues aux avancements.

72- Quelle stratégie de communication le gouvernement a-t-il adopté concernant la transition vers AIGLES ?

Le gouvernement a utilisé plusieurs moyens de communication pour informer sur la transition vers AIGLES, tels que les communiqués officiels, les campagnes d'information, les séances de formation et d'information destinées aux utilisateurs. De plus, des bulletins réguliers et des mises à jour sur l'avancement de la transition ont été diffusés pour garder les utilisateurs bien informés et impliqués.



VIII. PERSPECTIVES DE L'APPLICATION



AIGLES

APPLICATION INFORMATIQUE DE GESTION LOGIQUE DES EFFECTIFS ET DE LA SOLDE
PERSONNEL AND PAYROLL MANAGEMENT APPLICATION SOFTWARE

73- Quelles sont les prochaines étapes pour le système AIGLES ?

Parmi les actions futures prévues pour AIGLES figurent la finalisation des modules de biométrie et de gestion électronique des archives, l'amélioration constante de ses fonctionnalités, l'incorporation de nouvelles technologies pour optimiser la gestion des ressources humaines ainsi que l'expansion de ses capacités pour englober un plus grand nombre de processus administratifs. On mettra également l'accent sur l'amélioration de l'expérience des utilisateurs ainsi que sur la formation continue des utilisateurs

74- Quelles sont les prochaines étapes pour le portail ?

Le portail AIGLES prévoit d'améliorer ses fonctionnalités en développant des modules supplémentaires pour la gestion des talents et des compétences, ainsi qu'en mettant en place des capacités de reporting plus sophistiquées. On envisage aussi d'améliorer les interfaces utilisateur afin de rendre la navigation plus intuitive.

75- De quelle manière les utilisateurs peuvent-ils participer à l'amélioration de l'application ?

Les utilisateurs ont la possibilité de participer à l'amélioration de l'application en offrant des commentaires fréquents et constructifs, en prenant part à des séances d'essai utilisateur, et en proposant des idées pour de nouvelles fonctionnalités. Il est mis en œuvre des moyens de communication dédiés, comme des foras et des questionnaires de satisfaction, pour collecter les opinions des utilisateurs.

76- Est-ce que des fonctionnalités additionnelles sont envisagées pour AIGLES ?

Oui, il est envisagé d'intégrer des outils de travail collaboratif en temps réel et des fonctionnalités de gestion de projet.

77- Comment l'application AIGLES peut-elle se conformer aux avancées technologiques à venir ?

AIGLES est capable de s'adapter aux progrès technologiques à venir grâce à son architecture modulaire et évolutive, facilitant l'intégration de technologies récentes et de mises à jour. En outre, l'application sera continuellement surveillée et actualisée afin de rester en contact avec les progrès technologiques récents.

78- Quelle est l'ambition à long terme du système AIGLES ?

L'objectif à long terme de AIGLES est de se transformer en une solution intégrale et centralisée de gestion des ressources humaines pour l'ensemble des entités publiques au Cameroun. Cela comprend l'élargissement de ses caractéristiques, le renforcement de la protection des données et l'amélioration des procédures administratives pour une meilleure efficacité.

79- Comment l'application AIGLES peut-elle contribuer à la modernisation de l'administration publique ?

AIGLES participe à la modernisation de l'administration publique en automatisant les procédures manuelles, en renforçant la transparence et l'exactitude des données, et en rendant la prise de décisions plus aisée grâce à des analyses sophistiquées des données. Cela contribue aussi à la diminution des dépenses administratives et à l'amélioration de la qualité du service public.

80- Quelles activités concrètes pour l'agenda le plus proche de cette application ?

L'agenda de AIGLES pour les prochains jours est constitué de :

- l'amélioration de la sécurité : intensifier les dispositifs de protection afin de sauvegarder les informations des utilisateurs face aux cyberattaques et aux atteintes à la vie privée.
- l'accessibilité : veiller à ce que l'application soit accessible à tous les utilisateurs, y compris ceux avec des besoins particuliers, en respectant les standards d'accessibilité.
- l'accroissement de la performance de l'application afin de garantir une expérience sans heurts et ininterrompue.

81- Comment l'application peut-elle être améliorée pour mieux satisfaire les exigences des utilisateurs ?

Pour faire progresser AIGLES et améliorer notre réponse aux demandes des utilisateurs, il est question :

- de collecter et d'examiner les retours d'utilisateurs ; en invitant les utilisateurs à partager leurs opinions et propositions et en recourant à des sondages, des retours dans l'application et des tests d'usabilité pour saisir leurs exigences et désagréments ;
- d'actualiser fréquemment le système ; en mettant en place de nouvelles fonctionnalités tout en optimisant celles déjà existantes et en s'appuyant sur les retours reçus ;
- d'effectuer une maintenance périodique pour rectifier les erreurs et améliorer les performances ;
- de proposer des options de personnalisation afin de permettre aux utilisateurs de configurer l'application selon leurs préférences et exigences spécifiques.

82- Qu'est-ce qui est prévu pour les utilisateurs avec des besoins spécifiques ?

Pour eux, il est question de veiller à leur accessibilité de l'application ; en res-

pectant leurs besoins spécifiques pour optimiser leur expérience. Il est également question d'établir une assistance utilisateur proactive et facile d'accès pour les accompagner dans la résolution rapide de leurs problèmes et la réponse à leurs interrogations.



IX. DEFIS ET SOLUTIONS



83- Quels sont les défis majeurs auxquels AIGLES a été confrontée lors de sa mise en service ?

Plusieurs défis ont été rencontrés lors de l'implémentation de AIGLES, notamment :

- des erreurs imprévues telles que des incohérences dans les titres des projets d'actes, des dates de naissance incorrectes, etc. Au moment du déploiement, cela a eu un impact sur la performance et l'expérience de l'utilisateur ;
- des lenteurs du réseau ;
- le challenge occasionné par la gestion et le traitement des retours des utilisateurs, notamment les commentaires défavorables et les modifications rapides qui s'imposaient.

84- Quelle a été la stratégie du Gouvernement pour surmonter ces défis ?

Pour répondre aux divers défis rencontrés lors de l'implémentation de AIGLES, le Gouvernement a dû se réorienter rapidement et efficacement en utilisant les moyens suivants :

- la mise en place d'une équipe conjointe MINFOPRA-MINFI responsable de la collecte des dysfonctionnements et du suivi de leur résolution ;
- la création d'une application (Suivi de bugs) qui permet aux utilisateurs de rapporter des bugs fournissant des précisions comme la description du problème, les étapes pour le reproduire, les captures d'écran et les informations relatives au système ;
- la mise à disposition de plusieurs canaux de recours pour les utilisateurs.

85- Quels sont les défis particuliers liés à la gestion des données dans AIGLES ?

En termes de défis précis associés à la gestion des données, on peut mentionner :

- la disparité entre les données de carrière et les données de solde ;
- la simplification de la fusion des divers systèmes d'information employés par les Administrations afin de garantir une gestion cohérente et performante des données ;
- l'établissement des politiques et des processus précis pour la gestion des données, comprenant la collecte, le stockage, l'utilisation et l'élimination de ces dernières ;
- l'exactitude, la complétude et la pertinence des informations recueillies pour une prise de décision efficace.

86- Comment s'assurer de la conformité légale des données dans AIGLES ?

Afin de garantir la légalité des données dans AIGLES, diverses dispositions ont été instaurées :

- accès et gestion des données : l'autorisation des utilisateurs à consulter leurs données en mode lecture ;
- formation et éducation : la formation du personnel sur les meilleures pratiques en matière de gestion des données et sur les réglementations pertinentes et l'éveil de la conscience des agents publics concernant les défis de la protection des données et les implications juridiques en cas de non-respect ;
- des audits réguliers effectués par l'ANTIC ;
- documentation et attestation de conformité : un dossier actualisé et exhaustif sur la gestion des données et les mesures de sécurité est en cours de préparation.

87- Quels sont les enjeux de la sécurité des données dans AIGLES ?

La sécurité est un enjeu primordial pour une fonctionnalité optimale de l'application AIGLES. Voici quelques-uns des plus significatifs, notamment des infractions de données :

- les attaques informatiques peuvent mettre en péril les informations sensibles des utilisateurs, provoquant des dégâts financiers et des violations de la vie privée ;
- l'ingénierie sociale et le phishing : les cybercriminels peuvent recourir à des méthodes d'ingénierie sociale ou de phishing pour induire en erreur les utilisateurs et gagner un accès non autorisés aux informations ;
- la vulnérabilités dans les logiciels : les failles de sécurité présentes dans le code de l'application ou dans les bibliothèques et frameworks employés peuvent être utilisées à des fins malveillantes par des cyberattaquants.

88- Quelle est la procédure à suivre par les agents publics qui souhaitent signaler des problèmes dans l'application ?

Pour permettre aux agents publics de rapporter efficacement les problèmes dans l'application, il existe quelques techniques à adopter :

- formulaire de rapport : un formulaire pour signaler les problèmes est accessible au MINFOPRA et au MINFI. Les agents y sont invités à détailler les problèmes qu'ils rencontrent et à fournir des preuves justificatives ;
- aide en ligne : un numéro gratuit est mis à disposition au 1522, Whatsapp +237 622001616, ainsi que l'adresse électronique : appli@aigles.gov.cm ;
- applications de gestion des bugs: utilisation de bugtracking.

89- Quels sont les obstacles associés à l'emploi à grande échelle du portail web ?

L'usage à grande échelle du site internet pose plusieurs problèmes importants :

- la scalabilité de l'application : garantir que l'application est capable de supporter une hausse substantielle du nombre d'utilisateurs sans compromettre la performance ou les fonctionnalités ;
- sa performance : assurer des délais de réponse rapides et une expérience utilisateur sans faille, même en période de fort trafic ;
- l'établissement d'une infrastructure solide capable de gérer un volume important, comprenant potentiellement l'ajout de serveurs, l'optimisation des bases de données et la mise en place de réseaux de diffusion de contenus (CDN) ;
- le renforcement des dispositifs de sécurité afin de sauvegarder les données des utilisateurs contre d'éventuelles attaques informatiques ;
- l'adaptation de l'application à travers la proposition des options de personnalisation capables de satisfaire les exigences diversifiées d'un vaste éventail d'utilisateurs.

90- Comment l'application AIGLES pourrait-elle contribuer à résoudre les problèmes d'absentéisme ?

Le système biométrique intégré dans AIGLES garantira une surveillance en direct de la présence sur le lieu de travail grâce à :

- un contrôle des présences : la mise en œuvre de systèmes de pointage numériques (badges, applications mobiles, etc.) pour surveiller la présence et l'absence des employés en temps réel ;
- des alertes automatiques : des notifications et des rappels seront envoyés aux agents publics ainsi qu'à leurs gestionnaires de ressources humaines et faciliteront une intervention rapide en cas d'absence imprévue ou répétée ;
- des comptes rendus périodiques seront produits, facilitant une gestion anticipée et des décisions basées sur des informations de confiance ;
- un traitement des requêtes de congés : une demande et une approbation de congés simplifiées seront rendues possible grâce à l'application, favorisant ainsi une planification et gestion des ressources plus efficace.

91- Comment AIGLES pourrait-elle optimiser la gestion des ressources humaines dans les régions rurales ?

De multiples manières AIGLES contribuera de façon déterminante à l'amélioration de la gestion des ressources humaines dans les régions rurales. Ceci se fera à travers :

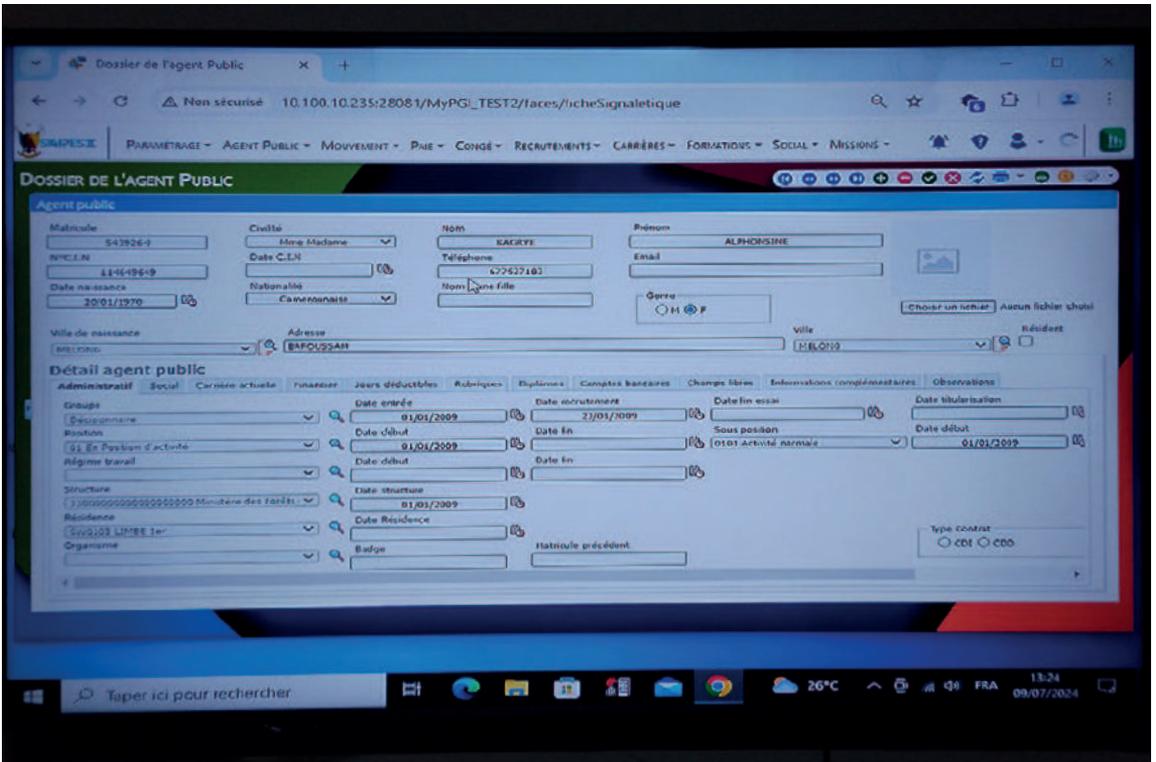
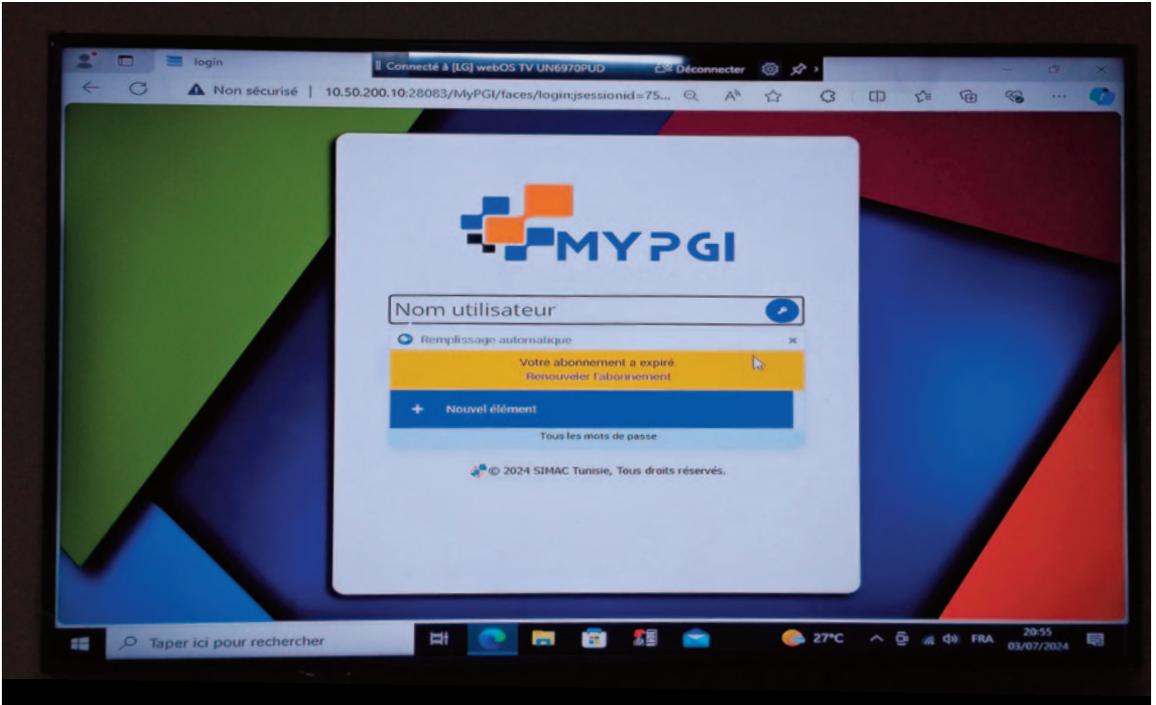
- l'examen des données via l'utilisation d'outils d'analyse pour rassembler et interpréter les informations concernant les ressources humaines ; permettant ainsi aux gestionnaires de formuler des décisions éclairées fondées sur des données solides ;
- la souplesse dans le travail occasionnera des modalités de travail adaptable (télétravail, horaires aménageables) pour soutenir les agents publics dans la conciliation de leurs obligations personnelles et professionnelles, diminuant par conséquent les absences imprévues ;
- l'étude des données permettra de recueillir et d'examiner les informations relatives aux absences pour repérer les tendances et les raisons fréquentes, dans le but d'implémenter des actions préventives.





X. CAS PRATIQUES ET UTILISATION QUOTIDIENNE





92- Comment un agent public peut-il accéder à ses données professionnelles via le Portail web ?

Le portail en ligne est la section de AIGLES accessible à tous les agents publics. Ils peuvent consulter leurs informations professionnelles et accéder à leurs bulletins salariaux en ligne en respectant les étapes générales suivantes :

- connexion à l'application : l'agent est tenu de se connecter au portail (<https://portail.aigles.gov.cm/>) en se servant de ses identifiants, à savoir son matricule, au nouveau format et son mot de passe ;
- accès au tableau de bord : une fois connecté, l'agent public a la possibilité de consulter son tableau de bord individuel où différentes options s'offrent à lui ;
- la section « État administratif » : elle peut être consultée via la section consacrée aux carrières, nommée « Carrière ».
- consulter les informations en cliquant sur la section correspondante pour consulter des informations de carrière, telles que les missions assignées, les actes de promotion, les formations entreprises et d'autres éléments significatifs.

93- Comment consulter son bulletin de salaire sur le Portail web ?

La procédure se fait en quatre étapes :

- la connexion à l'application : tout comme pour la vérification des données professionnelles, l'agent doit se connecter à l'aide de ses identifiants sécurisés ;
- l'accès au tableau de bord : depuis le tableau de bord, retrouver la section consacrée aux bulletins de salaire ;
- la navigation vers la section où renseigner l'année et le mois : le système effectue automatiquement la recherche, présente les détails de la rémunération en deux sections (les earnings et les deductions) ;
- l'impression ou la récupération en téléchargement du bulletin de solde, au besoin.

94- Comment déclarer une absence via le Portail web ?

Les absences doivent être signalées au responsable en charge de la discipline, qui établira immédiatement un constat d'absence et initiera la procédure disciplinaire.

95- Comment actualiser ses données personnelles par le biais du Portail web ?

L'actualisation des informations personnelles peut être effectuée en soumettant une demande en ligne via le portail web à l'intention des départements responsables des ressources humaines pour correction des informations.

96- Comment se sert-on de l'application pour gérer sa carrière ?

Au niveau du portail, dans le compte de l'agent public, le tableau de bord comporte un onglet « historique de carrière » qui répertorie toutes les actions professionnelles de l'agent.

97- Quels bénéfices un agent public peut-il tirer de l'utilisation du Portail web ?

Les principaux bénéfices sont :

- l'accessibilité : les agents ont la possibilité d'accéder au portail web depuis tout lieu offrant une connexion Internet, ce qui simplifie le télétravail et l'accès aux informations requises à toute heure ;
- l'accès aux documents et fiches de salaire : les agents publics ont la possibilité de visualiser et d'obtenir leurs documents individuels, tels que les fiches de salaire, les certificats d'emploi, ainsi que d'autres fichiers essentiels, directement sur le portail ;
- l'optimisation de la communication : le site web favorise une communication fluide entre les agents et les divers services, rendant les échanges plus rapides et performants ;
- l'efficacité administrative : les procédures administratives sont rationalisées et automatisées, diminuant ainsi la quantité de travail manuel et offrant aux agents publics l'opportunité de se focaliser sur des missions à plus grande valeur ajoutée.

98- Quelles sont les recommandations pour une utilisation quotidienne optimale du portail ?

Afin d'exploiter au mieux le portail chaque jour, voici quelques conseils à suivre :

- se connecter fréquemment pour être au courant des nouveautés et notifications concernant sa carrière ;
- opter pour des mots de passe robustes afin de garantir la protection de ses données ;
- consacrer un moment à la découverte de toutes les fonctionnalités proposées par le portail.

99- Comment l'application aide-t-elle à la gestion des primes et des indemnités ?

Les agents accèdent à leurs informations de primes et d'indemnités depuis n'importe quel appareil, assurant ainsi une transparence et une accessibilité maximales. Par ailleurs, les agents publics reçoivent des notifications des rappels des primes et indemnités perçus. Aussi, l'historique détaillé des primes et des indemnités

versées, permet aux agents publics de consulter les paiements passés et de vérifier l'exactitude des montants reçus.

100- Comment consulter ses droits acquis via l'application ?

Pour consulter ses droits acquis via le portail, l'agent public doit se connecter au portail, consulter sa solde et dans la rubrique gains, lire le montant des droits acquis.



AIGLES

**La matérialisation
d'une vision !**

